



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 8 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7627

1 Intitulé du projet

Régularisation administrative et projet de rénovation de la déchèterie d'Annoeullin (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

2 0 0 0 9 3 2 0 1 0 0 0 8 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CASTELAIN

Prénom(s)

Damien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 1- a) Autres ICPE soumises à autorisation | Déchèterie classée à déclaration pour la rubrique 2710-1 et à enregistrement pour la rubrique 2710-2 (acte administratif du 17/05/2013). L'analyse des flux de déchets 2022 montre que la déchèterie dépasse désormais le seuil d'autorisation pour la rubrique 2710-1 (régime inchangé pour la 2710-2). La MEL projette également la rénovation de la déchèterie sans impact sur le régime ICPE. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération de rénovation de la déchèterie d'Annœullin consiste en des travaux d'entretien, d'adaptation et de mise aux normes. Les principaux aménagements sont listés ci-dessous :

- démolition des bâtiments actuels avec désamiantage de l'auvent central
- reconstruction de nouveaux locaux : accueil, local du personnel, local de stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), local de stockage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), espace réemploi
- création d'une voie d'accès poids-lourds sur la parcelle latérale ouest de la déchèterie
- aménagement d'une aire de stationnement végétalisée pour le personnel (stationnement VL + vélos)
- création de 4 quais supplémentaires avec bavettes
- soutènement en arrière du nouveau local du personnel
- installation d'une barrière levante électrifiée
- éclairage supplémentaire de la déchèterie
- aménagements paysagers

Il est prévu une extension géographique de la déchèterie (environ +1000 m²) avec la rétrocession d'une partie des parcelles ouest AE245 et AE375 pour aménager une nouvelle voie d'accès à sens unique pour les poids-lourds.

4.2 Objectifs du projet

L'opération de rénovation de la déchèterie d'Annœullin consiste en des travaux d'entretien, d'adaptation et de mise aux normes de la déchèterie.

Ces travaux ne modifieront pas les flux de déchets dangereux et non dangereux collectés sur la déchèterie ; ils offriront de meilleures conditions d'accessibilité, de tri et de sécurité pour le personnel et les usagers.

L'analyse des flux de déchets dangereux et non dangereux sur l'année 2022 montre que la déchèterie relève, avant travaux de rénovation, du régime de l'autorisation pour la rubrique 2710-1 (collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial) et du régime de l'enregistrement pour la rubrique 2710-2 (collecte de déchets non dangereux). Le projet de rénovation ne modifiera pas ce classement.

La MEL à l'occasion de ce projet de rénovation souhaite également régulariser la situation administrative de la déchèterie d'Annœullin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de terrassement et de création des dalles béton seront réalisés en site fermé. La durée de fermeture de la déchèterie au public sera limitée au maximum et précisée en amont pour permettre à l'exploitant d'organiser un service alternatif en concertation avec les services de la MEL.

Les travaux nécessaires à la rénovation de la déchèterie consisteront en :

- le désamiantage de l'auvent central
- la démolition des bâtiments existants et de l'auvent central
- des travaux de Voirie Réseaux Divers (travaux d'enrobés, dalles béton, réfection des réseaux)
- la viabilisation et création d'une voie d'accès PL sur la parcelle voisine ouest
- des travaux de métallerie (pose de rayonnages dans les locaux déchets et réemploi, installation / remplacement de garde-corps)
- la création de 4 quais supplémentaires pour des bennes à quai
- des travaux de second-œuvre dans les locaux créés (carrelage, peinture, menuiseries, ventilation, électricité, sécurité incendie, plâtrerie, couverture / étanchéité)
- des travaux d'aménagements paysagers (abattage de 5 arbres, plantation d'une haie arbustive sur la limite parcellaire, réaménagement paysager autour du bassin de gestion des eaux pluviales)

Planning prévisionnel des travaux : Octobre 2024 - Mars 2025 (6 mois de travaux).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La déchèterie d'Annœullin est une installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux ouverte au public. Elle permet aux usagers du secteur de bénéficier d'un équipement de proximité pour le dépôt d'objets divers triés en vue de leur réutilisation (objets du réemploi) ainsi que le dépôt de déchets dangereux (déchets diffus spécifiques, batteries usagées, produits chimiques, déchets amiantés, D3E, pneumatiques usagés...) et de déchets non dangereux (encombrants ménagers divers, papiers-cartons, textiles, bois, déchets verts, gravats, ferraille, plâtre, ..). Les déchets admis proviennent des particuliers autorisés (en possession d'une carte Pass' Déchetterie), d'artisans, entreprises ou encore de collectivités. Les déchets dangereux sont stockés dans des locaux réservés (local DDS ou local D3E). Les déchets non dangereux sont déposés par les usagers dans des bennes à quai.

La gestion et l'exploitation de la déchèterie est confiée par marché public au prestataire Urbaser (marché d'exploitation).

La déchèterie est ouverte au public du lundi au dimanche midi, 362 jours par an.

L'enlèvement des déchets pour valorisation, traitement ou élimination est confié à des sociétés spécialisées dans le traitement de déchets. Pour limiter l'impact sur le trafic, les enlèvements sont optimisés (regroupement et installation d'un compacteur de cartons dans le cadre du projet de rénovation).

Il n'est pas prévu à moyen terme le démantèlement de la déchèterie dont l'exploitation est envisagée sur plusieurs décennies. En cas de cessation d'activités, l'exploitant de la déchèterie notifiera la cessation d'activités et procédera à la mise en sécurité du site conformément à la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Donner acte au SYMIDEME du 17/05/2013 suite au changement de nomenclature ICPE classant la déchèterie à déclaration pour la rubrique 2710-1 et à enregistrement pour la rubrique 2710-2 au titre de la réglementation ICPE. Transfert du marché d'exploitation à la MEL et à la Communauté de Communes Pévèle Carembault (courrier du 10/02/20).

Indépendamment du projet de rénovation, il s'avère que la déchèterie relève désormais du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2710-1 (> 7 t de déchets dangereux). Le projet de rénovation de la déchèterie s'accompagne d'une augmentation de la capacité de stockage de déchets non dangereux de (+70 m3) sans dépasser en lui-même le seuil d'enregistrement.

Le site est soumis à demande de permis de démolition, demande de permis de construire et demande d'autorisation environnementale dans le cadre de sa régularisation administrative.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Surface du terrain actuel | 4712 m ² |
| Surface du terrain futur | 5720 m ² (à confirmer par bornage géomètre fin 2023) |
| Surface imperméabilisée créée dans le cadre du projet de rénovation | +7 du CERFA859 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UE-S1 au PLU d'Annoeullin (zone urbaine accueillant des activités économiques et périmètre de très forte vulnérabilité du PIG de protection de la ressource en eau) et zone UE AAC/PIG1 au PLU3 MEL

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche se trouve à 1,2 km environ au nord/nord-ouest de la déchèterie. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin". Une Znieff de type 1 "Etangs et Marais d'Anneullin, du Tranaux et de la ferme Masure" est située à environ 2km à l'ouest du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/ . |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 2km autour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/ |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional dans un rayon de 2km autour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/ |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le territoire de la MEL est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par le Préfet du Nord le 05/05 /22. Le site n'est pas identifié par une zones à enjeux sonores. La carte stratégique du bruit indique des niveaux de bruit de 50 à 60 dBA en période de jour autour de la déchèterie. Source : https://geomel.lillemetropole.fr/ |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site inscrit ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d'étude. Le plus proche se situe dans la ville de Seclin. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un diagnostic de Zones Humides a été réalisé en 2023 par Auddicé Biodiversité sur le terrain rétrocédé par la mairie d'Annoeullin pour la création d'une nouvelle voirie poids-lourds. Il conclut sur l'absence de zone humide selon les 2 critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (flore-habitats et pédologie - Cf Annexe 3 du CERFA). |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de PPRN ni PPRT sur Annoeullin (Georisques) Risque sismique : faible Risque de retrait gonflement des argiles : modéré Risque radon : modéré |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | / |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site référencé sur la base de données CASIAS sous le numéro NPC5951465. Site non référencé dans les bases de données SIS et de sites faisant l'objet d'informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune d'Annoeullin inclus dans la ZRE de la nappe des calcaires carbonifères. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Terrains de la déchèterie non inclus dans un périmètre de protection de champs captant mais dans le périmètre PIG (Projet d'Intérêt Général = zone de protection destinées à maîtriser l'urbanisation autour des champs captants du sud de l'arrondissement de Lille) et en zone AAC au PLU3 (zone de protection des champs captants d'eau potable du Sud de Lille). |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site inscrit ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d'étude. (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/) |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 2km. Le site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux le plus proche est celui des "Cinq Tailles", référencé FR3112002, à environ 9 km au sud-est de la déchèterie. (source : Géoportail) |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d'étude. (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/) |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Consommation d'eau potable provenant du réseau d'eau public limitée aux besoins domestiques (toilettes, douches, salle de pause). Consommation annuelle actuelle : environ 80 m ³ / an. Consommation inchangée avec le projet de rénovation. Absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Projet de récupération des eaux pluviales de toiture et auvents pour arrosage des espaces verts et nettoyage des quais. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Travaux de terrassement prévus pour la création d'une fosse enterrée sous le local DDS de faible profondeur. Peu de probabilité que les terrassements interceptent la nappe. Si rencontre d'eau lors des terrassements, rabattement de nappe possible. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une partie des terres de la nouvelle parcelle devra être évacuée en ISDI/IDSI+. Terrassements prévus pour la réalisation de la voirie PL et d'une fosse au sein du local DDS. A l'exception de ces ouvrages, il n'est pas attendu de déblais notables (Annexes 3/4). En fonction de l'espace disponible, des talutages ou soutènements définitifs seront envisagés. Réemploi des déblais du site en remblais envisagé. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Opérations de remblaiement prévues dans le cadre de l'extension de la plate-forme de déchargement (p24 de l'étude G2AVP Fondasol). |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Remblai d'apport constitué par un matériau sablo-graveleux tout venant classe D31 et/ou remblai de limons issu des terrassements du site (p27). Remblai seront inertes selon art 2 UE-S1 du PLU. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Réseau communal en capacité suffisante pour alimenter en eau la déchèterie actuelle et traiter les eaux usées domestiques et pluviales du site (bassin de tamponnement et séparateur d'hydrocarbures sur site). Le projet de rénovation ne modifiera pas la consommation en eau potable ni le volume et la typologie des effluents aqueux du site. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet de rénovation nécessite l'abattage de 5 arbres à la sortie du haut du quai et au niveau de la future voirie Poids-Lourds. En compensation, il est prévu la plantation d'une haie arbustive mixte composée d'espèces indigènes sur la limite parcellaire ouest et le réaménagement paysager autour du bassin eaux pluviales avec plantation d'arbres de haute tige à feuillage persistant sur la rue Condorcet. Site en exploitation en contexte urbain avec projet d'imperméabilisation d'une petite surface sur la parcelle voisine ouest. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné l'éloignement du site par rapport à la zone Natura 2000 la plus proche (environ 9km), ce projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact direct et indirect sur la conservation des habitats et des espèces végétales et animales ayant justifié la désignation de site Natura 2000. |
| Milieu naturel | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Viabilisation et création d'une voie d'accès latérale pour poids-lourds sur le terrain ouest voisin. Cette parcelle est actuellement occupée par un chemin gravillonné (voie d'accès à une antenne telecom) et de la végétation qui fait l'objet de fauches régulières. Ce terrain est en zone UE-S1 (zone urbaine d'activités économiques concernée par les périmètres de très forte vulnérabilité du PIG champs captants). Un pré-diagnostic faune-flore est prévu de mars à juillet 2024 sur ce nouveau terrain. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non terrain non concerné par un PPRT et canalisation de transport de matières dangereuses de produits chimiques distante d'environ 500 m au nord-est du site. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Inondation : risques existant Séisme : risque faible Retrait gonflement des argiles : risque modéré Radon : risque modéré |
| Risques | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Des déchets dangereux sont réceptionnés sur le site mais des mesures de protection sont prévues (rétentions sous caillebotis, sol du local DDS avec résine résistante aux produits chimiques). |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de rejets atmosphériques canalisés. Rejets atmosphériques diffus liés à la circulation de véhicules. Effluents aqueux (eaux usées domestiques et eaux pluviales) rejetés dans le réseau communal. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui trafic essentiellement routier (VL et PL). Pas d'augmentation du trafic routier dans le cadre du projet de rénovation de la déchèterie. Sécurisation de la circulation de PL sur la déchèterie avec la création d'une voie d'accès PL à sens unique, dissociation des parcours PL / usagers et fluidification de manœuvres pour les PL. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux de rénovation pourront occasionner des nuisances sonores sur une période limitée. En phase d'exploitation, les sources de bruit correspondront aux mouvements de véhicules et ... |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ..aux opérations de chargement des bennes avec les déchets, d'enlèvement des bennes pour traitement extérieur. Ajout d'un compacteur cartons en extérieur dans l'enceinte de la déchèterie. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de nuisances olfactives liées aux travaux de rénovation. En phase d'exploitation, la déchèterie reçoit des déchets verts évacués avant leur décomposition organique. Pas de composteur. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vibrations ponctuelles en phase travaux et en phase d'exploitation liées au manœuvre de pose/retrait des bennes. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ajout de quelques éclairages pour sécuriser les déplacements au sein de la déchèterie (piétons, véhicules, vélos). Éclairage LED discontinu et directionnel vers le bas. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déchèterie située en zone urbaine, soumise à des émissions lumineuses significatives. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pas de rejets liquides en phase travaux. Le projet de rénovation engendrera uniquement des rejets d'eaux pluviales supplémentaires en lien avec la nouvelle surface imperméabilisée créée. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Bassin de collecte des eaux pluviales du site existant avec séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau d'assainissement communal. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Stockage de déchets liquides dans des contenants fermés placés sur rétention de capacité suffisante et accueillant des produits compatibles. Absence de rejets d'eaux résiduaires de process. Eaux usées domestiques et eaux pluviales rejetées au réseau communal. Bassin étanche pour la collecte des eaux pluviales du site et le confinement d'eaux d'extinction incendie. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déchets de démolition des bâtiments et déchets de chantier. En phase d'exploitation, apport par les usagers de déchets dangereux et de déchets non dangereux. Des déchets de type ordures ménagères sont également générés par les agents d'exploitation. Les typologies de déchets autorisés seront inchangés avec le projet de rénovation. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La déchèterie n'est située dans aucun périmètre de protection d'un monument historique. Saisine anticipée de la DRAC en date du 24/11/23 sur la nécessité d'un diagnostic archéologique. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet de rénovation d'une déchèterie existante sans impact sur les activités humaines par rapport à la situation actuelle. Extension du site avec l'acquisition d'un terrain voisin pour la création d'une voie d'accès PL à la déchèterie. Ce terrain était déjà utilisé comme servitude passage pour l'antenne Telecom à proximité. Pas de changement d'usage. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur les 3 dernières années, pas de projets connus ou existants dans un rayon de 1 km sur les territoires d'Annoeullin, Carnin et Allennes-les Marais répertoriés sur <https://www.projets-environnement.gouv.fr/> et <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic zone humide (Annexe 3) a été réalisé sur le terrain rétrocédé à la MEL pour la création d'une nouvelle voie d'accès PL à la déchèterie. Ce diagnostic conclut sur l'absence de zone humide sur la base des critères de l'arrêté du 24/06/2008 modifié.

En dehors des secteurs artificialisés / imperméabilisés, cette parcelle est occupé par des espaces verts et des friches herbacées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rénovation de la déchèterie d'Annoeullin vise à améliorer les conditions de collecte, de stockage des déchets dangereux et à sécuriser le site. Il ne modifiera pas les impacts environnementaux de la déchèterie actuelle (trafic, flux de déchets, fréquentation inchangés avec le projet). Le projet pourra avoir un impact positif sur la ressource en eau (quantitatif : récupération d'eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des quais et qualitatif : amélioration des conditions de stockage et rétention des déchets, excavation de terres polluées sur la nouvelle voirie PL et apport remblais inertes). Pas de zone humide identifiée sur le terrain rétrocedé. Ce terrain fait l'objet d'un entretien (coupe) régulier. S'agissant d'un site en exploitation et d'une extension concernant une faible surface en contexte urbain, l'évaluation environnementale de ce projet ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Note de présentation du projet de rénovation de la déchèterie d'Annoeullin (59) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents d'urbanisme applicables au terrain d'étude https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel/cartographie-interactive | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Étude de caractérisation d'une zone humide - Auddicé Biodiversité - Dossier n°23034052 du 12/05/2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Étude géotechnique G2 AVP - Fondasol - rapport n°59GT.22.0240 - Pièces n°1- Indice A - 23/08/2023 Étude historique et caractérisation des futurs déblais de terrassement - Fondasol - rapport n°59GT.22.0240-59N - Pièces n°1 - 16/01/2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sensibilité environnementale du site d'étude | <input checked="" type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ARNAUD

Prénom Muriel

Qualité du signataire Directrice Déchets Ménagers de la MEL

À Lille

Fait le 06/12/2023



Muriel ARNAUD
Directrice
Déchets ménagers

Signature du (des) demandeur(s)

